

# ALLIÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE MIEUX-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS

Expérience innovante de partenariat entre l'économie sociale et le monde municipal

Le Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA) a été élaboré par les organisations nationales de loisir, sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir (CQL), afin de créer une formation unique qui établit un standard collectif en formation à l'animation. Ce programme est offert à toute personne intéressée à travailler en animation auprès des jeunes de 5 à 17 ans. Lancée en 2009, cette formation est offerte sur tout le territoire québécois et comprend deux volets : un volet théorique de 33 heures et un volet pratique de 35 heures, sous forme de stage en animation.

## À L'ÉCHELLE DU QUÉBEC Diplôme d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (DAFA)

Partenaires municipaux et régionaux :

**Association québécoise du loisir municipal**  
**Unités régionales de loisir et de sport du Québec**

**Partenaire de l'économie sociale** : Conseil québécois du loisir (CQL)  
en collaboration avec le Réseau du sport étudiant du Québec

**Autres partenaires** : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,  
Québec en Forme, Association des camps du Québec,  
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir,  
Fédération québécoise du scoutisme, Les Clubs 4-H du Québec,  
Mouvement québécois des vacances familiales

**Personne ressource** : Sonia Vaillancourt,  
coordonnatrice au développement au CQL

[www.programmeDAFA.com](http://www.programmeDAFA.com)

La rapidité avec laquelle les organismes de loisirs ont adopté le DAFA, sur une base volontaire, nous indique que cette formation répond à un réel besoin.

Michel Beauregard, Président du Conseil québécois du loisir

## Historique

Sept organisations nationales du secteur des loisirs partageant certaines préoccupations se sont concertées. Parmi celles-ci, on compte l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et les Unités régionales de loisir et de sport (URLS) du Québec (regroupant les acteurs du secteur municipal en loisir). Dans le cadre de cette démarche, différents constats ont été émis :

- difficulté de recrutement et de rétention du personnel en animation en loisir ;
- manque de reconnaissance des programmes de formation en vigueur dans les organisations ;
- manque de valorisation de la formation et de l'emploi d'animateur ;
- augmentation de l'offre externe ;
- accroissement des attentes de la société par rapport à la qualité et à la sécurité de l'encadrement des enfants.

Afin de développer une solution adaptée, ces organisations ont décidé de partager volontairement leur contenu de formation pour convenir des connaissances et habiletés essentielles à acquérir en vue d'exercer adéquatement la fonction d'animateur en loisir. En 2007, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, par l'entremise du Secrétariat au loisir et au sport, a reconnu la responsabilité du CQL d'assurer le développement concerté du *Programme de formation en animation en loisir et en sport du Québec*. Cela a permis de reconnaître un seul programme de formation en animation et d'assurer ainsi la sécurité et la qualité de l'expérience de loisir, dans tous les milieux.

## Type d'entente et de partenariat

### Mécanismes de concertation entre les partenaires nationaux

Le CQL est le gestionnaire du Programme DAFA. Sa mise en œuvre et son implantation s'appuient sur les organisations nationales de loisir et sur leurs membres. Les grandes orientations quant au développement, au déploiement de l'offre de formation et à la promotion sont prises dans le cadre des travaux des comités qui regroupent les partenaires.

Le CQL gère un programme d'agrément pour les organisations nationales et locales qui y adhèrent volontairement. Le fonctionnement décentralisé permet d'offrir la formation partout au Québec, autant en milieu rural qu'urbain et la flexibilité donnée aux organisations locales de loisir permet d'adapter la formation selon leurs besoins.

Plusieurs municipalités paient pour devenir une organisation locale agréée et défraient la formation pour leur personnel ou pour celui des organisations locales de loisir de leur territoire. Elles peuvent ainsi exiger le DAFA lors de l'embauche.

Des certifications de « maître formateur », de « cadre responsable de la formation » et d'« animateur DAFA » sont offertes à des niveaux décentralisés, soit par l'Équipe nationale de formation du CQL ou par une organisation nationale ou locale agréée.

### Création de partenariats locaux

À partir du moment où des organismes se joignent à une organisation locale agréée DAFA, différentes configurations de partenariat se développent. Entre eux, les partenaires conviennent du partage des rôles

et des responsabilités à assumer pour offrir le DAFA (concertation, promotion, soutien financier, logistique de l'offre de formation, etc.). Les exemples ci-dessous illustrent la diversité des partenaires :

- création d'une collaboration avec la MRC des Laurentides, des municipalités, un carrefour jeunesse-emploi (CJE) et des organismes de loisir ;
- développement d'un partenariat entre des organismes, le regroupement local de Québec en Forme et l'Arrondissement de Montréal-Nord ;
- projet de collaboration avec une école secondaire, un camp de vacances et cinq villes de L'Île-Perrot, en Montérégie.

### Impacts et retombées

Le DAFA contribue à offrir un standard de qualité et de sécurité en animation, à valoriser le travail des animateurs et à encourager la relève dans le milieu du loisir. Il permet aux différentes organisations d'être mieux outillées, tout en ayant accès à un contenu de formation de qualité ainsi qu'à des outils de formation et de gestion du personnel en animation pratiques et accessibles.

Le programme DAFA suscite beaucoup d'enthousiasme ; son déploiement à grande échelle, sur tout le territoire, répond aux différents besoins des milieux grâce à sa formule décentralisée et flexible.

Le nombre d'animateurs certifiés était de 354 en 2009 et a grimpé à 14 995 selon le dernier recensement effectué en avril 2014. Parallèlement, le décompte des organisations agréées qui emploient et forment les animateurs certifiés est passé de 79 à 327 pendant la même période.

À la demande des organisations partenaires, une recherche évaluative est en cours avec l'Observatoire québécois du loisir (OQL) de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) afin d'évaluer les impacts et les retombées du programme. Les résultats permettront d'identifier les aspects du processus et du contenu du DAFA qui pourraient être améliorés.

### Défis rencontrés et à venir

Un grand défi pour le déploiement du DAFA a été l'adhésion des organisations locales, considérant leur différence de taille, leur historique de formation ainsi que leur perception des balises du programme national, qui sont à la fois souples et uniformes. La création d'un site Internet comportant une plateforme de gestion sécurisée a concrétisé leur engagement, puisqu'il rend possibles

l'affichage des formations, l'inscription et l'entrée des notes des animateurs ainsi que l'impression des cartes de certification.

L'appropriation du fonctionnement du site Internet par plusieurs centaines de formateurs situés aux quatre coins du Québec s'est aussi révélée un enjeu de taille. Le CQL a développé des formations et offert de l'accompagnement pour l'utilisation du site à l'aide d'une plateforme Web, de procéduriers d'utilisation ainsi que de capsules vidéo sous forme de tutoriels.

La pérennité de la coordination, le soutien à la mobilisation des partenaires, le maintien et le développement d'une offre de formation demeurent des défis, car l'objectif d'accessibilité financière limite le coût d'accès au Programme.

La communication et la promotion constituent également une préoccupation majeure dans une ère où le public est surinformé. Ainsi, le DAFA doit s'inscrire à l'agenda médiatique et politique pour informer les parents et les décideurs sur les enjeux relatifs à la fonction et à la formation des animateurs. Les actions de communication réalisées par le biais des nouvelles technologies doivent contribuer à susciter l'intérêt des jeunes. Finalement, les partenaires du DAFA devront maintenir une communication avec les organisations locales, en raison du taux de roulement du personnel dans un contexte de travail saisonnier.

### Apprentissages tirés de cette expérience

La préoccupation de départ d'offrir une formule flexible qui peut être adaptée en fonction des besoins et des réalités des milieux s'est avérée une condition de succès. Un volet clé en main permet d'établir des balises claires de départ, et le CQL explique aux partenaires comment l'adapter à leur réalité locale.

Le fonctionnement décentralisé et la concertation avec les partenaires doivent être préservés afin de favoriser la mise en commun des connaissances et des ressources.

Le fait que le CQL ait développé, outre le contenu de la formation, des outils facilitant l'appropriation du programme par les partenaires (site Internet et plateforme de gestion sécurisée) constitue également un ingrédient-clé de la réussite du Programme. ■

Bon nombre de projets structurants qui favorisent le développement économique et le mieux-être des populations sont le fruit d'alliances entre des municipalités et des acteurs de l'économie sociale. Les domaines investis sont variés (gestion des matières résiduelles, récréotourisme, développement culturel, infrastructures collectives, etc.), mais dans tous les cas, on mise sur le potentiel des communautés pour trouver une réponse novatrice aux besoins recensés.

Cette série de fiches présente des expériences innovantes de partenariats entre des entreprises d'économie sociale et des administrations municipales. Destinées à inspirer les décideurs du monde municipal et les réseaux d'économie sociale dans le déploiement de nouvelles façons de faire en matière de services aux collectivités, elles constituent les premiers éléments d'une recension qui pourrait s'élargir. Le contenu de ces fiches pourrait aussi éventuellement être réinvesti dans le cadre de différentes activités de diffusion et de transfert.

Le bref recueil de pratiques qu'elles composent est donc un outil appelé à évoluer au fil du temps, dans sa forme, dans son contenu et dans sa finalité.

Une analyse synthèse a également été produite et présente, entre autres, des ingrédients de réussite, tirés des apprentissages réalisés à travers les douze cas étudiés. Cette synthèse est notamment disponible sur le site Internet du TIESS.

La publication de cette fiche s'inscrit dans les suites du Forum Économie sociale et municipalités, tenu à Longueuil le 29 avril 2014 et organisé conjointement par le TIESS et le Chantier de l'économie sociale, en collaboration avec le Pôle de l'économie sociale de l'agglomération de Longueuil.



[www.tiess.ca](http://www.tiess.ca)  
[info@tiess.ca](mailto:info@tiess.ca)